

### Des virus et des singes au CEA en région parisienne ?

Intrigués par les recherches en biologie du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) depuis l'automne 2015, nous avons lancé une première campagne d'information en juin 2016. Situé au carrefour des villes de Fontenay-aux-Roses, Clamart, Châtillon et Le Plessis-Robinson dans le département des Hauts-de Seine (92), soit au centre d'une population de 147.000 habitants, le CEA est agréé à un niveau de sécurité P3 (pathogène de classe 3), ce qui signifie qu'il peut étudier des virus et des bactéries parmi les plus dangereux de la planète. Or, ces laboratoires sont à **cinquante mètres des habitations** !

Après quelques échanges laborieux et un certain nombre de relances de notre part, nous avons réussi à obtenir une réponse du maire de Fontenay-aux-Roses, qui nous assurait que *"le CEA propose chaque année un rapport grand public dans le cadre de ses obligations légales"* et organise une journée portes ouvertes. Une demande de rendez-vous avec le maire adjoint est restée sans réponse.

### Que financent nos impôts ?

Fin 2016, nous braquions les projecteurs sur des expériences discutables sur des microcèbes. Originaires de Madagascar, pesant tout au plus 90 grammes, cet animal est l'un des plus petits primates au monde. Que lui a-t-on fait subir au CEA ? Citons l'exemple suivant : *"Une baisse de poids corporel chez les primates diminue leur performance cognitive suite à un régime imposé très pauvre en calories"* (étude publiée en 2016).

Concrètement, les chercheurs ont étudié deux groupes de microcèbes. Ceux du groupe témoin ont reçu un régime alimentaire normal tandis que ceux du deuxième groupe ont reçu quotidiennement 40 % de calories en moins. Au bout de 19 jours, les individus des deux groupes ont subi des tests d'équilibre et des tests d'apprentissage. Au vu des résultats, les chercheurs concluaient qu'un régime très pauvre en calories diminuait les capacités d'apprentissage mais pas l'équilibre chez ces animaux. D'autres exemples d'études sont disponibles sur notre site, à la page <https://antidote-europe.eu/fontenay-aux-roses-impots/>.

### Quel intérêt pour l'homme ?

Les données issues de ces études sont pertinentes uniquement pour les microcèbes et ne sont transposables à aucune autre espèce, l'homme y compris. Ces expériences relèvent de la **recherche fondamentale**, laquelle vise à acquérir de nouvelles connaissances sans envisager d'application ou utilisation particulière.

Pour le comité d'éthique auquel le CEA est rattaché, il suffit que les chercheurs placent leur projet dans cette catégorie pour obtenir une autorisation. Alors que le contribuable subventionne ces études, il n'est pas efficacement représenté au sein du comité d'éthique. Notre association continue à le déplorer... et à le dénoncer !

### Encore plus de singes

Le 14 mai 2022, *Le Monde* publiait un article sur l'Idmit (*Infectious Diseases Models for Innovative Therapies*, nom anglais pour l'infrastructure au sein du CEA pour la création de modèles animaux de maladies infectieuses afin de tester des thérapies innovantes). À en croire cet article, l'Idmit détiendrait **400 macaques crabiers**. Nous avons relayé cette information sur nos réseaux sociaux et elle reste publiée sur notre site (<https://antidote-europe.eu/400-singes-a-fontenay/>).

Les **riverains de ces laboratoires sont-ils suffisamment informés** de ce qui s'y joue ? Approuvent-ils l'utilisation qui est faite des fonds publics auxquels ils contribuent ? Face à la difficulté d'obtenir des informations précises mais étant déterminés à dénoncer non seulement le manque de pertinence pour l'être humain des expériences faites sur des singes mais, aussi, les risques éventuels qu'elles font courir à la population, Antidote Europe a recours aux services d'un avocat depuis l'été 2024.

### Le scoop en 2026 ?

L'année 2026 représentera, nous l'espérons, le point de bascule. La grande différence avec les campagnes précédentes est que celle-ci s'accompagne d'une **action juridique** visant l'opacité de la gestion du site du CEA et formulant nos inquiétudes quant aux animaux et aux risques environnementaux et sanitaires.

Notre avocat a déjà obtenu des informations auprès de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), après avoir saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Il a déposé un recours au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Parallèlement, nous avons lancé le 26 janvier, à l'intention de l'administratrice générale du CEA, une **pétition** disponible sur <https://www.mesopinions.com/petition/animaux/meilleure-information-laboratoires-experimentation-animale-cea/275988>. En moins d'une semaine, nous avons déjà recueilli plus de 15.000 signatures ! Nous remercions très vivement toutes les associations qui relayent notre appel.

Nous demandons : **1.** de créer une commission d'information sur l'expérimentation animale ; **2.** d'inclure au sein du comité d'éthique du CEA des représentants de la société civile compétents



Nous avons choisi cette image comme emblème de notre campagne à l'encontre du CEA. Voyez tous les éléments sur notre site !

dans le domaine des méthodes de remplacement de l'expérimentation animale ; **3.** d'accepter des visites de vétérinaires agréés par un collectif d'associations de protection animale ; **4.** de publier annuellement un rapport sur les initiatives prises pour le remplacement des expériences sur des animaux par d'autres méthodes ; **5.** de créer un programme de réhabilitation pour les primates ayant servi à la recherche.

Historique, liens utiles et prochaines actions, tout est publié sur notre site : <https://antidote-europe.eu/des-virus-au-cea/>, à mettre sur votre marque-page et à diffuser !

## Déjà trop de singes !

Alors que d'autres pays utilisent de moins en moins de singes pour des expériences scientifiques, la France se prépare à en élever davantage. Dans le cadre du "Plan France 2030", le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) voudrait agrandir son élevage de singes situé à Rousset, près de Marseille, pour en faire le "**Centre national de primatologie**" (CNP). Dans le dernier *Agissons !*, nous vous avons rendu compte de notre très active implication dans la **campagne d'opposition à ce projet**, en collaboration avec plusieurs autres associations. La place nous ayant manqué (et nous manquant ici aussi pour les références des citations), nous publions davantage de détails et d'arguments sur notre site : <https://antidote-europe.eu/davantage-de-singes/>.

## La suite de la campagne

Notre article précédent s'arrêtait après la réunion de synthèse de la "concertation préalable" organisée par le CNRS et à laquelle Antidote Europe a participé, André Ménache s'étant rendu une fois à Rousset (site du CNRS) et deux fois à l'Université d'Aix-en-Provence (lieu des réunions publiques) et ayant envoyé un "avis" et un "cahier d'acteur" publiés sur le site de la concertation. Voyons ce qu'il s'est passé depuis !

Le 16 décembre 2025, le CNRS publiait le rapport (quelque 150 pages !) du garant de la concertation préalable. Les positions opposées au projet y sont notées mais l'accent est davantage mis sur le débat éthique que suscite l'utilisation de singes pour la recherche fondamentale plutôt que sur les arguments scientifiques qui remettent en question le "modèle animal" ou la futilité de certaines expériences faites sur les singes. La possibilité d'utiliser des méthodes alternatives a été mentionnée. Des problèmes environnementaux que pourrait poser le CNP ont aussi été notés.

Bien que le garant demande de "*préciser l'option zéro de non-réalisation du projet*" (page 4), il était bien peu probable que cette option soit celle retenue par le CNRS. Dans ses recommandations, le garant proposait surtout de continuer à donner des informations au public.

## D'autres aussi disent : Non !

Sans attendre la conclusion du CNRS, un **avocat lançait la pétition "Halte à l'Expérimentation animale et Gel du Projet du CNRS à Rousset"**. En à peine quelques semaines, près de 30.000 signatures étaient déjà recueillies !

Le 20 janvier 2026, **neuf eurodéputés** exprimaient leur "*profonde préoccupation, et par conséquent [leur] opposition au projet*". À l'initiative de Mme Tilly Metz, eurodéputée luxembourgeoise écologiste, les signataires rappellent que "*l'UE s'oriente de plus en plus vers des approches innovantes, centrées sur l'humain, et ne recourant pas à l'expérimentation animale. Ces approches fournissent des informations plus pertinentes et plus fiables pour l'humain*". Le projet de CNP va à contre-courant des développements observés, par exemple, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et aux États-Unis. La lettre cite un sondage indiquant que 86 % des citoyens français soutiennent une interdiction totale de l'expérimentation animale.

## Le COMETS s'interroge

Le 27 janvier 2026, le **comité d'éthique** du CNRS (COMETS) publiait un **avis** sur l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Le PDG du CNRS a interrogé le COMETS sur cette question en même temps qu'il chargeait la Commission nationale du débat public d'organiser la concertation préalable sur le projet de création du CNP à Rousset.

Le COMETS formule quatre recommandations au sujet de la recherche sur des animaux en général, appelant à mieux justifier chaque projet utilisant des animaux, à mieux rendre compte des résultats -y compris s'ils sont négatifs !-, à développer davantage les méthodes alternatives et à ce qu'il puisse y avoir un débat "*sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques, sur sa légitimité, ses modalités et ses résultats*".

Au-delà de ces recommandations générales, nous nous sommes particulièrement intéressés au commentaire concernant le CNP. Loin d'appuyer sans réserve le projet, le COMETS "*s'interroge toutefois sur la pertinence stratégique et économique du projet (...) sur l'utilisation de primates non humains en recherche académique en termes de rapport avantages pour la société -dommage pour les primates*" (...). Il se demande toutefois si et comment ont été prises en compte, dans la conception du projet de CNP, les interro-

gations de fond qui sont aujourd'hui posées, y compris par des scientifiques". Nous avons été heureux de lire que des "questions d'acceptabilité des recherches qui utilisent ces animaux" concernent, parmi les premières, "la **pertinence du "modèle primate" pour étudier les maladies humaines (prédictivité des résultats, caractère transposable à l'humain)", une pertinence qu'Antidote Europe conteste sans relâche !**

L'avis mentionne que "l'une des membres du COMETS (...) a souhaité prendre une position divergente concernant le projet de Centre national de primatologie auquel elle **recommande de s'opposer**, considérant que la France recourt actuellement de manière excessive aux primates non-humains dans la recherche fondamentale". L'annexe 2 de l'avis publie cette position divergente donnant de nombreuses informations sur l'utilisation des singes et plusieurs arguments contre cette utilisation.

## Plus de singes en France qu'ailleurs

Selon les chiffres du COMETS, il y a eu en France 1.022 utilisations de primates en 2022, contre 239 en Allemagne, 182 aux Pays-Bas et 43 en Espagne. Un même singe pouvant être utilisé plusieurs fois pour différents projets de recherche, le nombre de *primates utilisés* est inférieur au nombre d'*utilisations de primates*. En 2022, il y aurait eu 563 primates utilisés en France, contre 144 en Allemagne et 174 au Royaume-Uni. Toutes les statistiques signalent un nombre de singes et d'expériences sur des singes supérieurs en France par rapport aux autres pays européens.

Ainsi encore, la directrice de recherche ayant signé la "position divergente" note que, toujours en 2022, "la France a déclaré à la CITES l'importation de 1 137 macaques destinés à la recherche biomédicale, en provenance de l'île Maurice et du Vietnam, alors que l'Allemagne n'en a importé que 5. Pour autant, **cet usage accru ne se traduit ni par un leadership scientifique en neurosciences, ni par une supériorité en matière de production de connaissances biomédicales**, comme le montre le nombre de publications et de brevets, inférieur à celui de l'Allemagne".

## La fin appelle la suite

Le 17 février 2026, le CNRS publiait sa décision en réponse à la concertation préalable et à l'avis du COMETS. Force a été de constater que les recommandations et conclusions de ces deux rapports n'ont pas été prises en compte.

En raison des impératifs d'impression et de distribution de cet *Agissons !*, nous ne pouvons pas aller plus loin dans le compte-rendu de cette campagne. Toutefois, nous pouvons dire que les

associations qui ont participé à la concertation préalable ne se satisfont pas de la réponse du CNRS et, à l'heure d'écrire ces lignes, sont en train de préparer la **réaction coordonnée** à cette réponse. Des informations seront publiées sur notre site et, si vous n'avez pas Internet, ne manquez pas le prochain numéro d'*Agissons !*.

## Le consentement aux essais sur l'être humain peut-il être "éclairé" ?

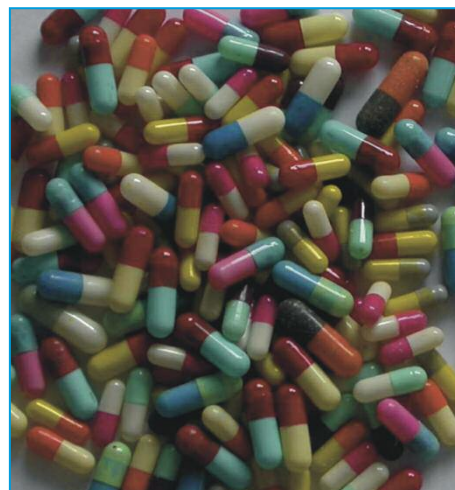
Quittons le domaine de la recherche fondamentale et intéressons-nous aux essais de médicaments. Antidote Europe vient de mettre fin à une suite d'actions pour recueillir des informations sur les conditions dans lesquelles les personnes qui se prêtent à ces essais doivent donner leur consentement.

Pour rappel, des volontaires sains sont recrutés pour les "essais cliniques de phase 1" tandis que les "essais cliniques de phase 2" et de "phase 3" se font sur des patients. Dans tous les cas, un médecin doit expliquer le but de l'essai et ses effets négatifs possibles. La personne qui accepte de se prêter à l'essai doit **signer un formulaire de consentement**. Mais dans quelle mesure les informations sur les possibles effets négatifs de la substance à tester peuvent-elles être disponibles et fiables ?

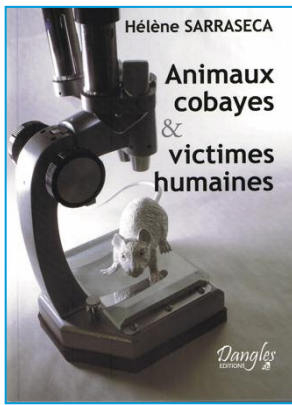
Les essais de phase 1 se déroulent **après des essais sur des animaux**. Exemple dramatique (hélas pas unique !), six hommes jeunes en bonne santé ont dû être admis en soins intensifs dans un hôpital londonien en 2006 alors qu'ils venaient de recevoir une injection de TGN1412. Pourtant, sur des singes auxquels on avait administré une dose 500 fois supérieure, le produit n'avait pas présenté des signes de toxicité. Le consentement des volontaires sains peut-il être véritablement éclairé lorsqu'on se fie à des données obtenues par l'expérimentation animale ?

Autre écueil, la **publication de toutes les études** faites sur une même substance. Il arrive que certaines études fournissent des résultats négatifs ou non concluants. La réglementation impose que tous les résultats soient communiqués aux autorités et soient enregistrés dans une base de données accessible sur Internet. Nos échanges avec l'Agence européenne des médicaments nous a permis d'éclaircir ce point.

Depuis plusieurs années, Antidote Europe informe sur ce sujet. L'ineptie du concept de "modèle animal" est lar-



**Près de 175.000 décès chaque année aux États-Unis seraient dus aux effets secondaires de médicaments.**



### Et si vous (vous) offriez un livre ?

Quelques exemplaires de celui-ci (18 euros) sont encore disponibles. Bon de commande sur notre [site](#) ou sur papier libre.

*Ne jetez pas Agissons !  
Partagez : vous  
connaissiez sûrement  
quelqu'un qui voudrait  
le lire !*

*Vos dons sont déductibles  
des impôts !  
N'hésitez plus à parrainer  
de nouvelles adhésions !*



5 rue Perrée  
75003 - Paris

07 81 59 71 76

[info@antidote-europe.eu](mailto:info@antidote-europe.eu)

Directeur de la publication  
**André Ménache**

ISSN : 2609-3162

gement démontrée sur notre site (et autres supports de communication). André Ménache a donné **plusieurs conférences**, notamment le 14 septembre 2024 à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses et le 6 décembre 2023 à l'Université de Grenoble.

Sans nous limiter à dénoncer mais proposant aussi des solutions, nous avons été en contact avec le sénateur Arnaud Bazin que nous remercions d'avoir bien voulu poser une **question écrite au gouvernement** au sujet du foie-surpuce qui est actuellement l'organe sur puce le mieux maîtrisé à des fins de révéler de possibles effets secondaires de médicaments.

Le 17 décembre 2025, nous diffusons sur notre page Facebook une très bonne nouvelle venue des États-Unis. Une loi est en passe de supprimer l'obligation de faire des essais précliniques sur des animaux. Or, ne pas tester les candidats-médicaments sur des animaux revient à reconnaître que les méthodes in vitro sont d'ores et déjà fiables et suffisantes, créant un **précédent réglementaire** que nous appelons à être suivi en Europe.

Grâce au concours d'un avocat et après **plusieurs échanges avec les autorités** françaises et européennes, nous comprenons mieux (et pouvons mieux relayer) les conditions dans lesquelles les résultats des essais de médicaments doivent être publiés.

Tout ceci est trop complexe pour que nous puissions donner davantage de détails dans *Agissons !* mais nous avons rédigé un long article que nous vous invitons à lire sur notre site : <https://antidote-europe.eu/le-consentement-aux-essais-de-medicaments-peut-il-etre-eclairer/>.

Nous remercions très vivement toutes les personnes qui, par leur soutien, en diffusant de l'information, en facilitant une conférence, ou sous toute autre forme, ont permis à cette campagne d'aboutir. Bien sûr et d'autant mieux armés, nous continuerons à fournir notre "éclairage" sur ce sujet important.

## Antidote Europe au tribunal

Cela fait maintenant plus de deux ans que nous avons commencé à faire appel à des avocats pour intenter des actions légales sur les problèmes que nous dénonçons. Nous avons eu jusqu'à six actions en cours, certaines se limitant à des échanges d'informations, d'autres visant à obtenir des audiences auprès des tribunaux com-

pétents. Nous ne considérons comme terminée que la campagne sur le consentement éclairé, qui ne donnera pas lieu à recours auprès d'un tribunal mais qui a nécessité des démarches auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Sont toujours en cours :

1. Une action sur les **essais de pyrogénicité** (savoir si une substance provoque de la fièvre) sur le lapin, alors qu'il existe des méthodes sans animaux pour obtenir ce résultat : un échange a eu lieu avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et pourrait reprendre prochainement.
2. Une action sur l'utilisation de lapins (plus de 7.000 par an !) pour produire des **anticorps polyclonaux**, lesquels pourraient être produits sans utiliser des animaux : un échange est en cours avec le MESR. Voir *Agissons !* n°29.
3. Une action sur l'utilisation de souris (plus de 49.000 en 2022 !) pour la production d'**anticorps monoclonaux par la méthode des ascites**, la France étant quasiment le seul pays européen à appliquer cette procédure : l'échange avec le MESR est terminé, nous attendons la date pour une audience au Tribunal administratif de Paris. Voir *Agissons !* n°30.
4. Une action demandant au **CEA** plus de transparence sur l'utilisation d'animaux dans ses laboratoires de biologie : comme vous l'aurez lu en première page, nous sommes très mobilisés à ce sujet en ce début d'année.
5. Une action demandant la prise en compte de données scientifiques fiables pour l'évaluation de la toxicité possible du **glyphosate** pour l'être humain : nous serons présents très bientôt au Tribunal de l'Union européenne, à Luxembourg. On en reparle dans les prochaines semaines.

*2026 commence très fort !*

*Vous pouvez contribuer à notre travail en consultant régulièrement notre site et en relayant nos informations, en rediffusant nos messages sur les réseaux sociaux, en parrainant de nouvelles adhésions, ou encore, en nous soutenant financièrement.*

*D'autres idées ?  
N'hésitez pas à nous écrire !*

# Pour une science moderne et responsable

[antidote-europe.eu](http://antidote-europe.eu)

